

III COLLOQUE DU GRELAT ABIDJAN 27-29 NOVEMBRE 2019

NORMES POUR LA PUBLICATION DES TRAVAUX

Cher.e.s participant.e.s au III Colloque du GRELAT célébré à Abidjan:

Tout d'abord, nous vous remercions de votre présence qui nous a permis de nous rencontrer, d'échanger et de débattre sur des questions africanistes et américanistes d'intérêt commun.

Comme annoncé, nous avons l'intention de publier les résultats du colloque dans un volume qui sera coordonné et édité par les professeurs Jean-Arsène Yao, Victorien Lavou et Luis Mancha. Cependant, comme nous l'avons également dit, pour que les articles soient pris en compte dans les milieux scientifiques et appréciés dans votre curriculum vitae, toutes les communications seront évaluées par des pairs extérieurs.

Par conséquent tous les articles ne seront pas publiés automatiquement, mais seulement ceux acceptés après cette procédure.

Les personnes qui seraient intéressées doivent envoyer leurs textes par courrier électronique avant le 31 janvier 2020 conjointement aux adresses suivantes : jeanarsene.yao@yahoo.es, lavou@univ-perp.fr, Luis.mancha@uah.es

Il est nécessaire d'indiquer le nom et le numéro du panel dans lequel le texte a été présenté.

Pour que les travaux soient évalués, il est essentiel qu'ils respectent les normes d'édition spécifiées ci-dessous:

1. Les textes, qui doivent avoir été présentés au colloque, seront originaux et inédits.

1.1. Ils seront envoyés sur support informatique Word. Ils doivent être conformes au format suivant: marges supérieures et inférieures de 2,5 cm, marges gauche et droite de 3 cm, caractères Times New Roman 12, interligne 1,5.

1.2. Langues: français, espagnol, portugais, anglais.

2. Ils doivent avoir une **extension maximale** de 15 pages, y compris la bibliographie, les annexes, les tableaux et les notes de bas de page. Ils seront organisés en sections dont les épigraphes seront numérotées et en majuscules.

2.1. Ils seront présentés avec un entête dans laquelle le titre apparaîtra dans la langue de communication et sa traduction en anglais.

Le prénom de l'auteur sera rédigé en minuscule et son nom en majuscule, suivi de l'institution à laquelle il appartient. Suivra un résumé du contenu, avec un maximum de 250 mots et jusqu'à 5 mots-clés. Les deux doivent être rédigés dans la langue de communication et en anglais.

2.2. Les références bibliographiques de chaque travail apparaîtront à la fin du même, ordonnées par alphabétique, par auteurs dont les noms seront en majuscule et conformes au format suivant:

ANNINO, Antonio (ed.)

1995 *Historia de las elecciones en Iberoamérica, siglo XIX*. Buenos Aires, Fondo de Cultura Económica.

LEVI, Giovanni

1993 "Sobre Microhistoria". En BURKE, Peter, *Formas de Hacer Historia*. Madrid, Alianza, pp. 119-143.

TOMÁS Y VALIENTE, Francisco

1994 "La condición natural de los indios de Nueva España, vista por los predicadores franciscanos". *Anuario Mexicano de Historia del Derecho*. México, n°6, pp. 239-262.

PEASE GARCÍA-YRIGROYEN, Franklin

1995a *Las crónicas y los Andes*. Lima, Fondo de Cultura Económica.

1995b "Historia Andina". *Revista Histórica*. Lima, n° 12, pp. 76-93.

1995c *Mitos incaicos*. Lima, Ed. Batres.

2.3. Les notes doivent être en Times New Roman 10, numérotées de façon corrélatrice et situées en bas de page. Dans le texte, les notes vont avant la ponctuation, si nécessaire. Elles comprendront des explications que l'auteur considère pertinentes, ainsi que des références bibliographiques et documentaires, en suivant les directives et le format suivants:

a) Livres, articles de revue et travaux dans des ouvrages collectifs: nom de l'auteur ou des auteurs en majuscule, année de publication ou du numéro de la revue et p./pp. Exemples: PEASE, 1995a, pp. 8-10, 17, 20-22; ZUBILLAGA, 2007, p. 232; LEVI, 1993, pp. 119-143.

b) Lorsqu'une référence est répétée, le même système que les cas précédents sera utilisé. Exemple: PEASE, 1995a, p. 57.

c) Si les citations d'un même ouvrage sont en notes continues, l'on utilisera l'abréviation Ibidem, une virgule et p./pp. Exemple: Ibidem, pp. 6-7.

d) Les références documentaires devront inclure: la nature du document, le lieu et la date, la source (archive ou institution) et signature complète (section, fichier, etc.).

2.4. Les citations textuelles seront intégrées au texte lorsqu'elles sont moins de deux lignes, écrites entre guillemets et avec leur référence en note de bas de page. Lorsqu'elles sont plus longues, elles seront écrites en texte avec tabulation, sans guillemets, en Times New Roman 11 et avec sa référence en note de bas de page.

2.5. Acronymes: la première fois qu'ils apparaissent, ils devront s'écrire complètement; par la suite le feront sous formes de sigles.

3. Normative pour les images: les images doivent être incluses dans le texte de Word. Mais en dehors de cela, elles doivent être envoyées dans un fichier séparé, au format jpg et avec une résolution d'au moins 300 pixels. Elles ne seront pas utilisées en cas de non-respect de ce format. Les auteurs qui soumettent des images doivent avoir les droits de reproduction des mêmes et les joindre en copie numérique.

4. Les articles sont soumis *ad honorem*, et chaque contributeur recevra 2 exemplaires de la publication.

5. La réception des originaux sera confirmée. Après leur évaluation, l'auteur sera informé de l'acceptation, du refus ou, le cas échéant, de l'opportunité d'apporter des modifications.

Merci encore pour votre intérêt et salutation cordiale.

Abidjan, le 09 décembre 2019

Les éditeurs

Jean-Arsène Yao
Victorien Lavou
Luis Mancha San Esteban